

# Un collectif de partis politiques sollicite un facilitateur dans la crise guinéenne

écrit par GuineePolitique© | 30 mars 2022



---

## Politique

---

Composé de 58 formations politiques, le G58 vient de faire une déclaration dans laquelle, il présente sa lecture de la transition en cours.

---

*L'acceptation de la désignation d'un facilitateur/médiateur de la CEDEAO, de l'Union Africaine ou des Nations Unies dans la crise guinéenne, compte tenu de la profonde crise de confiance qui règne entre les différents acteurs.*

---

## **DECLARATION N° 002 DU G58**

Le groupe des partis politiques, signataires de la présente déclaration – désigné G58-, réuni en séance plénière, a pris

acte de la volonté du gouvernement de donner une suite favorable à sa demande de créer un cadre formel de dialogue.

Il a noté avec intérêt que des rencontres ont eu lieu entre le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et les représentants des coalitions politiques auxquelles appartiennent plusieurs partis du G58

Le G58, considérant que la crise guinéenne est d'essence politique et que la, transition est une période d'exception dont la finalité est de permettre au pays le retour à l'ordre constitutionnel, propose le cadre de dialogue suivant :

Le type de cadre de dialogue doit être strictement politique et réunir les acteurs suivants : le CNRD, le gouvernement, les partis politiques, les PTF représentés par le G5 sous la supervision d'un facilitateur désigné par la CEDEAO, l'UA ou les NU.

Les sujets à débattre au sein du cadre de dialogue doivent être, en priorité, les problématiques liées au retour à l'ordre constitutionnel à savoir : la constitution, le code électoral, l'organe de gestion des élections, le fichier électoral, la durée et le chronogramme de la transition.

Le G58, regrettant de nouveau le retard dans le processus de transition, appelle avec force la mise en place urgente d'un cadre formel de dialogue et demande au CNRD à le rendre opérationnel, sans plus de délai, afin d'identifier et mettre en œuvre les diligences nécessaires au retour rapide à l'ordre constitutionnel. Seul le dialogue politique conduit à la restauration de la confiance et à la préservation de la paix, de la stabilité et de la cohésion nationale.

Le G 58 demande au CNRD de prendre aussi des actes pour répondre, avec la même urgence, aux autres revendications légitimes contenues dans sa déclaration n°001 du 9 Mars 2022. Il s'agit notamment de :

- la publication de la liste nominative des membres du CNRD ;
- la mise en place d'une juridiction spéciale dédiée aux crimes de sang et aux destructions des biens commis lors des manifestations politiques et sociales de ces dernières années;
- le recours au droit et à la justice, dans le respect de la présomption d'innocence, dans toutes ses actions aussi bien dans la répression des délits économiques et financiers que dans la campagne pour la récupération des biens de l'Etat;
- l'acceptation de la désignation d'un facilitateur/médiateur de la CEDEAO, de l'Union Africaine ou des Nations Unies dans la crise guinéenne, compte tenu de la profonde crise de confiance qui règne entre les différents acteurs.

Le G58 déplore le fait que le gouvernement est de plus en plus enclin à l'autoritarisme alors que le CNRD avait présenté le droit et la justice comme la boussole de ses actions publiques.

Le CNRD doit prendre en compte le désenchantement qui ne cesse de gagner la population après la ferveur qui a salué son arrivée au pouvoir. C'est la résultante des déviations de la transition par rapport aux dispositions de la Charte et aux discours du Président Doumbouya sur la justice et l'Etat de droit.

Vive la République.

---

---